

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISTO

Mercredi 29 Juin 2011 à 20 H 30

Etaient présents :

M. BOULMANT-NOMBALLAIS Christian – Aviré
M. BRUNEAU Dominique – Bourg d'Iré
MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
Mmes VERGEREAU Danielle, FERRY Hélène – Châtellais
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – L'Hôtellerie de Flée
MM. PELLUAU Dominique, COUTINEAU Michel – Louvaines
MM. SEJOURNE Serge, DERSOIR Gaéтан - Marans
M. GUINCHARD Serge – Montguillon
M. TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère
M. ROUSSEAU Hubert - Nyoiseau
M. BELLIER André – St Martin du Bois
M. BECHU Patrick – St Sauveur de Flée
Mmes PASQUIER Marie Noëlle, BERNARDEAU Janine –Ste Gemmes d'Andigné
M. GRIMAUD Gilles, Mme LAMARCHE Sonia - Segré
MM. FUSELIEZ Didier, HUAULME Yannick – Andigné
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
M. PACET Denis – Chambellay
M. LAURENCEAU Jean Marie, Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé/Baconne
M. GAUDIN Joseph – Gené
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc – Grez Neuville
M. CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, BOURGEAIS Michel, RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers
M. PELE Jacques - Pruillé
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
MM. PARE Marcel, FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou
Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou
Mme CHEVILLARD Nathalie, M. CHEVILLARD Jean Alain – Angrie
MM. RAYMOND Alain, Mme POIRIER Annick - Freigné
M. GAUTIER Joseph – Loiré

Etaient excusés :

Mme JAMES Marie Agnès - Aviré
M. BOULTOUREAU Hubert – Bourg d'Iré
M. RONCIN Joël - Montguillon
MM. LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère
M. SEREX François - Nyoiseau
M. BRECHETEAU Gilles- Segré
M. GAUTIER Jacques – Brain sur Longuenée
Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay
M. BOUIN René – Chenillé Changé
M. AUGEREAU Tony – Gené
M. GILARD Laurent – Grez Neuville
M. REMOUE Michel, Mme BELLIER-POTTIER M. Françoise – Montreuil sur Maine
MM. BERTHELOT Paul, BOUMIER Jean Louis – Vern d'Anjou
M. BOUVET Emmanuel - Freigné

Etaient absents :

Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau
M. VILLEPONTOUX Jean François – Saint Martin du Bois
M. MARTIN Olivier – Saint Sauveur de Flée
M. COTTIER Guy – Ste Gemmes d'Andigné
M. BRAUD Alain - Segré
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé
M. JUTEAU Jean Jacques – La Jaille Yvon
M. AIGLE Laurent – Pruillé
MM. CLAUDE Gilles, BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos
M. COUDRAY Peter – Loiré

Monsieur Tony AUGEREAU a donné pouvoir à Monsieur GAUDIN Joseph, Monsieur BERTHELOT Paul a donné pouvoir à Madame PETITEAU Marie Luce.

Monsieur CAUBEL Gilles est désigné secrétaire de séance.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 25 mai 2011

Adopté à l'unanimité

Monsieur BOURGEOIS demande une explication sur la TVA qui devait être à l'ordre du jour et qui n'y figure pas lors de cette séance du 29 juin 2011.

Monsieur BELLIER informe que nous attendons une réponse écrite des services fiscaux concernant l'assujettissement de la T.V.A. avant de le remettre à l'ordre du jour.

2. Mise en place des colonnes d'apport volontaire

Monsieur BELLIER informe que la validation des emplacements se fera avec Benoit Chevalier du SISTO et les entreprises STPHA, SITA et ASTECH.

Monsieur CHAUVEAU demande qui prend en charge l'aménagement autour des colonnes ?

Monsieur BELLIER rappelle que le SISTO prend en charge l'aménagement autour des colonnes. Les autres aménagements éventuels de type parking, empierrement... restent à la charge des communes.

Monsieur DERSOIR demande comment l'évacuation des eaux est faite ?

Monsieur BELLIER indique que les cuves sont étanches. Pour les emplacements en zones humides le fournisseur assure qu'il n'y a pas de remontée possible en raison du poids de la colonne elle-même.

Monsieur BELLIER donne lecture de la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place des colonnes.

Article 3 : incidences financières et limites de prestations

Monsieur GLEMOT attire l'attention sur l'installation des colonnes par les lotisseurs car le coût se trouve répercuté dans le coût de viabilisation pour les usagers alors que d'autres foyers extérieurs peuvent utiliser ces colonnes.

Qui prend en charge l'installation d'un point d'apport volontaire lors d'un nouvel aménagement de lotissement ?

Monsieur BELLIER rappelle que certains aménageurs construisent des lotissements au label écologique avec réduction de voirie et sans véhicule. Il est donc nécessaire qu'un point tri soit installé dans la mesure où le nombre d'habitations est suffisant. Cet aménagement doit être pris en charge par le lotisseur.

Monsieur GRIMAUD demande que le SISTO prenne en charge l'installation des colonnes, y compris ceux qui seront faits dans un deuxième temps. De même il demande que les emplacements soient rendus avec une réfection à l'identique (comme de l'enrobé de couleur par exemple).

Monsieur LAURENCEAU rappelle qu'il est prévu un bi-couche et qu'en raison du tassement de terrain inévitable autour il est préférable d'attendre environ 1 an avant de faire le revêtement définitif. Les emplacements qui nécessitent un aménagement trop difficile seront supprimés. C'est aux communes de proposer des sites qui génèrent le moins possible de surcoûts. Le ratio de 300 habitants sera maintenu pour mettre en place un point tri.

Les situations particulières seront traitées au cas par cas.

L'article 3 est modifié après discussion et validé à l'unanimité par le comité syndical.

Article 5 : Etat des lieux

Monsieur GRIMAUD demande qui prendra en charge les frais si les normes devaient changer ?

Monsieur LAURENCEAU indique que nous ne pouvons pas prévoir cette situation et si ce cas se produit il faudra établir une nouvelle convention.

Article 6 : Travaux et entretien

Monsieur GRIMAUD revient sur les travaux de nettoyage en indiquant que la Ville de SEGRE ne s'occupera pas de l'entretien autour des points d'apport volontaire. La compétence est transférée et il n'est pas question de gérer les incivilités des usagers.

Monsieur LAURENCEAU rappelle que les communes ont l'exercice de police en matière de salubrité et de déchets.

Monsieur GRIMAUD informe que les services techniques de la Ville d'Angers passent 4 fois par jour pour nettoyer la voirie. Les frais engagés par les communes doivent être pris en compte par le SISTO au moyen d'une convention. Il demande que soit supprimé du texte la phrase suivante : "Si une commune souhaite une vigilance accrue charge a elle d'en assurer la charge".

Monsieur GLEMOT s'interroge pour les dépôts de déchets pour les gens de passage et les bateaux. Comment peut-on apporter des solutions ?

Monsieur CHAUVEAU rappelle qu'il faut tenir compte des petites communes qui n'ont pas de personnel technique à temps plein.

Monsieur BELLIER indique qu'une convention pourrait être établie avec les communes pour le nettoyage des abords.

Monsieur PELLUAU propose de modifier la convention pour éviter un blocage de validation de la convention.

Monsieur LAURENCEAU indique que le SISTO assurera le service de nettoyage comme prévu et prendra contact avec les communes au cas par cas.

Monsieur GAUTIER demande qu'un affichage soit mis sur les containers lors de leur installation pour ne pas les utiliser avant 2012.

Monsieur de LA CHAPELLE indique qu'un système d'obturation des colonnes est prévu jusqu'à la fin de l'année et que le vidage des colonnes d'apport volontaire se fera au fur et mesure du taux de remplissage des colonnes.

Monsieur GRIMAUD remercie des changements apportés à la rédaction de la convention. La Ville de SEGRE souhaite valider les emplacements avec les riverains. Lors de la réunion de travail du conseil municipal il est proposé de réduire le nombre de colonnes. Monsieur GRIMAUD demande de prendre contact avec SUPER U de Segré afin de prévoir un emplacement. Les supermarchés sont des lieux très fréquentés par les usagers.

Monsieur GLEMOT s'interroge sur l'apport des professionnels dans les bornes enterrées compte tenu du volume.

Monsieur BELLIER rappelle que les gros producteurs de déchets auront un bac d'ordures ménagères résiduelles. Pour la collecte sélective ils utiliseront les colonnes. Dans le cas d'un gros volume de cartons, ils pourront utiliser le service de la déchetterie ou établir un contrat avec une société privée.

Monsieur LAURENCEAU informe que la société SITA OUEST doit faire une proposition financière pour la collecte des cartons de professionnels. Les professionnels qui utiliseront la déchetterie n'auront pas de surcoût. A contrario, une collecte au porte à porte aura un surcoût pour eux.

Monsieur RAYMOND informe que les commerçants de Candé utilisent la déchetterie pour apporter leurs déchets et que tout fonctionne très bien.

Monsieur BROUQUIER demande comment seront équipées les salles des fêtes ?

Monsieur BELLIER rappelle que des bacs d'ordures ménagères seront mis à leur disposition et identifiés au nom de la commune. Pour la collecte sélective les usagers devront utiliser les colonnes d'apport volontaire d'où l'importance du choix de l'emplacement des colonnes dans les communes. En ce qui concerne les maisons de retraite, collèges ou lycées, il sera possible de mettre des colonnes aériennes pour la collecte sélective moyennant une prestation et sous réserve que ces colonnes soient installées sur domaine privé.

Monsieur GRIMAUD demande si la liste des emplacements sera publiée.

Monsieur BELLIER indique qu'elle sera annexée à la convention.

Monsieur GRIMAUD rappelle qu'il sera impossible de débiter les travaux avant septembre car une consultation sera faite auprès des habitants proches des points d'apport volontaire. Pour Segré, il est prévu 31 emplacements.

Monsieur BELLIER dit qu'il est nécessaire d'avoir tous les emplacements pour débiter les travaux dans un souci d'organisation. Dans tous les cas le SISTO ne fera pas de travaux sans l'accord préalable et écrit de la commune.

Monsieur LAURENCEAU rappelle qu'il ne faut pas reporter les travaux car le SISTO a pris toutes les dispositions pour être prêt au 1^{er} janvier 2012.

Vote sur la convention modifiée en séance : à l'unanimité
Cette convention sera envoyée dès le 29 juin aux communes pour validation.

3. Points sur les enquêtes en cours

Monsieur BELLIER informe que l'enquête en cours pour la constitution du fichier des redevables est presque terminée. Il indique que les enquêteurs n'ont pas toujours été très bien reçus même chez certains élus du SISTO. L'équipe de saisie informatique a été renforcée avec 3 personnes afin de rentrer toutes les données avant la fin juillet. C'est un gros travail qui est réalisé. Ce fichier est la clé de voute du système.

Le bénéfice indirect est que la distribution des composteurs s'est accélérée avec le passage des enquêteurs. Certains jours, ce sont 5 à 6 composteurs qui sont retirés.

4. Grille tarifaire

Monsieur BELLIER rappelle que la grille tarifaire sera travaillée durant l'été. Le principe de la facture sera calculé sur la base d'une partie forfaitaire et d'une part variable comme l'a défini Service Public 2000 dans son étude. Le syndicat de la Vallée de l'Authion a déjà mis en place la redevance. Voir diaporama pour la présentation de la facture.

Monsieur GRIMAUD demande si dans le calcul de la redevance il sera tenu compte des dépôts plus fréquents dans les colonnes enterrées ordures ménagères des centres villes. Une certaine équité doit être faite entre la collecte en porte à porte et l'apport volontaire.

Monsieur GLEMOT pense qu'il sera intéressant de faire une tarification en tenant compte du volume moyen réellement constaté durant l'année 2012 qui servira de test.

Madame CHEVILLARD rappelle que l'étude de Service Public 2000 avait prévu un certain nombre de levées dans la facturation.

Monsieur LAURENCEAU indique que le service ne peut pas être déficitaire, le calcul sera fait au plus juste pour équilibrer le budget.

Monsieur ONILLON s'interroge sur l'équilibre du budget et préconise un forfait dans la part variable.

Monsieur BELLIER rappelle que Service Public 2 000 a préconisé une part fixe à hauteur de 70% environ du coût en part fixe.

Monsieur GLEMOT s'interroge sur une tarification à la première levée car cela n'incite pas les usagers à utiliser le service et l'on risque d'avoir des déchets partout.

Monsieur LAURENCEAU indique que des simulations seront faites avec notamment l'introduction d'un nombre minimum de levées dans la partie fixe.

Monsieur BELLIER informe que les syndicats environnants constatent que la présentation des bacs de collecte s'effectue toutes les 3 semaines en moyenne.

Monsieur GLEMOT s'interroge sur les règles d'hygiène pour une collecte toutes les 3 semaines.

Madame CHEVILLARD demande les volumes des bacs qui seront fournis aux usagers ?

Monsieur PASSELANDE rappelle que les volumes des bacs seront les suivants : 80 L, 140L et 240L pour les particuliers. Voir comité syndical du mois de février 2011.

5. Financement auprès de l'ADEME

L'ADEME soutient la mise en place de la redevance incitative à hauteur de 11 € par habitant. Compte tenu de la progression limitée de la TGAP dans les prochaines années, les crédits alloués à l'ADEME ne devraient pas augmenter comme prévu. L'ADEME pourrait revoir ses soutiens à la baisse.

Vote sur la demande de financement : à l'unanimité

6. Réflexion sur les horaires des déchetteries

Monsieur BELLIER informe qu'une rencontre avec les gardiens des déchetteries a eu lieu en Juin. Les gardiens ont constaté que l'horaire de fermeture l'hiver est tardive. Afin de lancer le nouveau marché il est proposé d'annualiser les horaires avec des horaires d'été et d'hiver. Les horaires suivraient les changements d'heure nationaux (fin octobre et fin mars). Des options seront proposées pour doubler le gardiennage certains jours de la semaine dans les déchetteries du Lion d'Angers et de Sainte Gemmes d'Andigné. Le samedi sera maintenu pour la collecte des D3E. (voir diaporama pour les horaires).

Pas de remarques particulières. Ces horaires seront soumis au vote en septembre.

7. Questions diverses

Planning d'organisation pour la fin 2011

Monsieur BELLIER présente les dossiers en cours pour le 2^{ème} semestre 2011.

- D'Août à Décembre 2011 : Installation des bornes d'apport volontaire
- Distribution des bacs individuels entre le 15 octobre et le 15 décembre 2011
- Mise en place de barrières d'accès sur les 3 déchetteries : dernier trimestre 2011
- Ouverture de la déchetterie de Ste Gemmes d'Andigné : dernier trimestre 2011

Filières de reprise de matériaux

Monsieur BELLIER présente le résultat de la consultation concernant la vente des matériaux recyclables. La durée du marché est de 3 ans.

Option filières : (proposé par Eco-Emballages)

Le verre sera repris par Saint Gobain et le plastique par Valorplast

Option fédérations : (proposé par la FNADE et FEDEREC)

L'acier, l'aluminium et le carton seront repris par SITA

Journal du SISTO n° 16

Monsieur PASSELANDE présente le journal du SISTO n° 16. Il est en cours de distribution. Les délégués d'Aviré, Chambellay et la Ferrière de Flée ne l'ont pas reçu à ce jour.

Fin de la séance à 23 H 00

-:-:-:-:-

*Annexe: diaporama présenté en séance

La secrétaire,
Monsieur CAUBEL Gilles